

Déclaration préalable

M. le Recteur,
Chers collègues,

Lors du Conseil supérieur de l'Education du 10 avril, la communauté éducative s'est prononcée majoritairement pour la réforme du collège. Décret et arrêté ont été publiés au journal officiel. Cependant ces textes réglementaires ne sauraient à eux seuls transformer le collège : parce qu'une politique éducative n'existe que par le travail des personnels, une réforme ne peut pas réussir sans leur mobilisation et leur engagement. Il en va, pour nous, d'un changement de culture.

Le Sgen-CFDT milite pour un collège plus juste, un collège de la réussite scolaire pour tous, car c'est la condition nécessaire de l'amélioration du climat scolaire et des conditions de travail des personnels. Il milite également pour une plus grande autonomie accordée aux équipes éducatives, c'est-à-dire pour des libertés pédagogiques nouvelles, parce que nous sommes convaincus que les solutions contre l'échec scolaire se construisent dans les établissements et qu'il faut faire confiance aux compétences professionnelles et à l'expérience des personnels. C'est au nom de ces objectifs et de ces valeurs que nous nous sommes engagés en faveur de la réforme, et que nous exigeons maintenant que les conditions d'une mise en œuvre ambitieuse et pérenne soient réunies.

Monsieur le Recteur, les personnels des collèges ont une année entière pour préparer la rentrée 2016, vous devez leur garantir tous les moyens qui leur seront nécessaires. Nous avons porté à votre connaissance une série de revendications. Nous réitérons ici les plus urgentes, et les plus importantes :

1. Une véritable formation, qui ne se réduise pas à une communication descendante ni à une pression plus ou moins bienveillante des hiérarchies administratives et pédagogiques. A cet égard, le choix opéré par le ministère de faire des chefs d'établissement et des inspecteurs les uniques vecteurs de la formation est problématique, en ce qu'il risque fort de brider les énergies plutôt que de les libérer. C'est pourquoi la fédération Sgen-CFDT a demandé à Madame la Ministre de donner à chaque collège un droit à six jours de formation sur site – avec la possibilité de mobiliser les acteurs institutionnels et les mouvements pédagogiques ou associatifs –, de banaliser la semaine suivant le brevet en juin 2015 et 2016, et d'autoriser un temps de concertation interdisciplinaire sur les premières semaines de fonctionnement des EPI en 2016 et 2017. C'est pourquoi aussi, pour nous, cette réforme du collège doit être l'occasion d'opérer une modification profonde de l'évaluation des personnels.

2. Une véritable considération envers les équipes, une reconnaissance des expériences déjà menées, et elles sont nombreuses dans l'académie, nous le savons, en termes d'accompagnement, de transversalité, d'interdisciplinarité. Il est par conséquent indispensable que les conseils pédagogiques se réunissent et travaillent à la poursuite ou à la construction du projet pédagogique. Car l'autonomie que nous défendons est bien celle des établissements, réfléchissant et construisant sur le terrain, de manière collégiale et transparente, en s'appuyant sur les compétences de chacun.

3. Une véritable stabilité des personnels, afin de pouvoir travailler dans la durée. Cela commence par la préservation des postes, en évitant les compléments de service pour des quotités horaires faibles, en étudiant sérieusement les demandes de bivalences ponctuelles formulées par les enseignants, en autorisant des interventions inter-degré quand les collègues le souhaitent, par exemple. Mais cela passe aussi par une politique volontariste de diversification linguistique dès l'école primaire, et plus largement par l'émergence ou la consolidation de projets cohérents au sein des liaisons Eclaire.

Nous avons par ailleurs, lors de l'audience que vous nous avez accordée le 21 mai dernier, fait la demande d'un certain nombre de groupes de travail, dont certains étaient déjà nécessaires mais sont d'autant plus indispensables du fait des évolutions statutaires et pédagogiques en cours. Nous espérons que vous donnerez suite dès la rentrée prochaine, concernant la carte scolaire et la mixité sociale d'une part, l'affectation et l'accueil des enseignants remplaçants (titulaires et contractuels) d'autre part, et enfin les critères académiques d'attribution des indemnités pour missions particulières.

A ce sujet, M. le Recteur, nous trouvons inadmissible de n'avoir, en cette fin d'année, aucun cadre académique de travail ni aucune enveloppe budgétaire pour mettre en place ces indemnités. Les équipes sont en attente, ne savent pas sur quel pied danser, ne peuvent pas finaliser les répartitions horaires, sentent bien que ce retard cache au mieux un manque d'anticipation, au pire la misère. Nous partageons leurs inquiétudes. Le Sgen-CFDT n'acceptera pas que l'unique message envoyé aux enseignants soit « travailler plus pour gagner plus ».

Par ailleurs, lors du comité national de suivi de la réforme des GRETA qui s'est tenu le 18 juin le Ministère demande aux recteurs de distinguer le groupe de suivi académique de la réforme du CCA FCA qui a une fonction plus stratégique avec des partenaires extérieurs. Nous avons dénoncé cela en vain auprès de M le DAFCO le 12 juin lors du dernier CCA-FCA et espérons M le Recteur que vous allez réunir ce comité de suivi.

Enfin le Sgen-CFDT veillera à ce que les annonces faites le 16 juin en audience avec les DCIO et les représentants syndicaux des personnels de CIO se concrétisent et soient validées au prochain CTA. Nous serons particulièrement attentifs au maintien des postes administratifs sur lesquels vous vous êtes engagé et aux enveloppes budgétaires (fonctionnement et frais de déplacement) qui seront alloués aux CIO d'état.

Nous concluons en disant que nous souhaitons une plus grande transparence et honnêteté intellectuelle dans les discussions sur les contours des futures académies au sein de la future grande région. Les personnels ont le droit de savoir ce qui les attend, d'être associés à travers leurs élus aux évolutions à venir et de ne pas apprendre les décisions prises au retour de leurs congés d'été. L'État tient l'occasion de montrer qu'il peut pratiquer un dialogue social de qualité. Nous attendons qu'il s'en saisisse et cesse de traiter ses employés comme des enfants qu'il ne faut pas effrayer.

Pour le Sgen-CFDT,

Carole Caillard
Nathalie Noël